



# Avis de tenue de compétition

## Défi Patinage Canada 2017

Pierrefonds, Québec – du 30 novembre au 4 décembre 2016

---

Vous trouverez ci-joint l'avis de tenue du Défi Patinage Canada 2017, qui sera accueilli par la section Patinage Canada – Québec et tenu sous la direction de Patinage Canada.

Toutes les séances d'entraînement et épreuves se dérouleront au Sportplexe Pierrefonds, du mercredi 30 novembre au dimanche 4 décembre 2016.

Les renseignements techniques concernant l'admissibilité et les exigences sont les mêmes que pour les épreuves des Championnats de section de Patinage Canada, des niveaux pré-novice à senior. Consultez le [Manuel des compétitions de qualification 2016-2017 de Patinage Canada](#) et les [Règlements sur le CPC](#) de Patinage Canada dans le Centre d'info, pour connaître ceux qui régissent les événements de qualification et les événements évalués en vertu du système CPC. Référez-vous également à la trousse technique de préparation de la discipline particulière ainsi qu'aux communiqués et clarifications de l'ISU en vue de la saison qui vient sous [Technique](#) dans le Centre d'info.

Des renseignements supplémentaires sur l'événement seront affichés à l'intention des participants, [dans le Centre d'info – Événements – Défi Patinage Canada](#), à mesure qu'ils sont connus.

Les renseignements pour le public se trouvent sur le site Web de Patinage Canada ([www.patinagecanada.ca](http://www.patinagecanada.ca)). L'horaire définitif sera affiché aux deux endroits au terme des Championnats de section de Patinage Canada.

Veuillez faire parvenir toute question par courriel à l'adresse [2017challenge@skatecanada.ca](mailto:2017challenge@skatecanada.ca).

Julie Healy  
Directrice, Événements

# Table des matières

<b>Renseignements généraux.....</b>	<b>3</b>
Patinoires de compétition et d'entraînement.....	3
Hébergement.....	3
Contacts des sections pour l'hébergement.....	4
Qualifications, soumission des inscriptions, gérants d'équipe et inscriptions individuelles des patineurs .....	5
Qualifications.....	5
Soumission des inscriptions .....	5
Gérants d'équipe .....	5
Dates limites pour la soumission des inscriptions et les inscriptions individuelles des patineurs .....	6
Inscriptions individuelles des patineurs .....	6
Méthode d'inscription des patineurs.....	6
Entraîneurs .....	7
Droits d'inscription .....	7
Inscription sur place à l'événement .....	7
Patineurs .....	8
Musique.....	8
Spécifications standard de musique – 2016 - 2017 .....	8
Rotations de musique / séances d'entraînement .....	8
Exigences concernant la musique .....	8
Normes standard pour les CD .....	8
Groupes d'échauffement .....	8
Ordre de départ pour la première partie d'une épreuve.....	9
Tirage au sort pour les départs subséquents d'une épreuve.....	9
Autorisation concernant la chorégraphie.....	9
Horaire de la compétition .....	9
Médailles .....	9
<b>Services .....</b>	<b>9</b>
Services médicaux .....	9
Transport .....	10
Aéroport – ramassage et débarquement.....	10
Transport sur place des personnes accréditées durant la compétition.....	10
Accès à la navette de l'événement pour les personnes non accréditées .....	10
Accidents et responsabilité .....	10
<b>Règlements généraux.....</b>	<b>10</b>
<b>Documents de référence .....</b>	<b>11</b>

# Renseignements généraux

## Patinoires de compétition et d'entraînement

Sportplexe Pierrefonds  
14700, boulevard Pierrefonds  
Pierrefonds (Québec) H9H 4Y6  
[www.sportplexe.ca](http://www.sportplexe.ca)

Dimensions des patinoires		
Patinoire de compétition	Patinoire 1	200 pieds sur 85 pieds
Patinoire d'entraînement	Patinoire 2	200 pieds sur 85 pieds
Patinoire de compétition	Patinoire 3	200 pieds sur 85 pieds
Patinoire de compétition	Patinoire 4	200 pieds sur 100 pieds

## Hébergement

Hôtel	Tarifs des chambres
1. Quality Suites Montréal Aéroport (Pointe-Claire) 6300, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire H9R 1B9 <a href="http://www.qualitysuitesmontrealairport.com/fr-fr/">http://www.qualitysuitesmontrealairport.com/fr-fr/</a>	Tarif de chambre standard : à compter de 129 \$ plus taxes*
2. Holiday Inn & Suites Pointe-Claire 6700, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire (Québec) H9R 1C2 <a href="https://www.ihg.com/holidayinn/hotels/fr/fr/pointe-claire/yulpc/hoteldetail#">https://www.ihg.com/holidayinn/hotels/fr/fr/pointe-claire/yulpc/hoteldetail#</a>	Tarif de chambre standard : 149 \$ plus taxes*
3. Crowne Plaza Aéroport de Montréal 6600, Cote-de-Liesse Montréal (Québec) H4T 1E3 <a href="https://www.ihg.com/crowneplaza/hotels/fr/fr/montreal/yulap/hoteldetail#">https://www.ihg.com/crowneplaza/hotels/fr/fr/montreal/yulap/hoteldetail#</a>	Tarif de chambre standard : à compter de 125 \$ plus taxes*
4. Holiday Inn Aéroport de Montréal 6500, Cote-de-Liesse Montréal (Québec) H4T 1E3 <a href="https://www.ihg.com/holidayinn/hotels/fr/fr/montreal/yulcd/hoteldetail#">https://www.ihg.com/holidayinn/hotels/fr/fr/montreal/yulcd/hoteldetail#</a>	Tarif de chambre standard : 115 \$ plus taxes*
5. Courtyard Marriott 20000 Trans Canada Hwy Montreal, Québec H9X 0B3 <a href="http://www.marriott.com/hotels/travel/yulbd-courtyard-montreal-west-island-baie-d%E2%80%99urfe/">http://www.marriott.com/hotels/travel/yulbd-courtyard-montreal-west-island-baie-d%E2%80%99urfe/</a>	À confirmé

\*Les taxes sont actuellement calculées au taux suivant : taxe de séjour de 3,5 %, TPS de 5 % et TVQ de 9,975 %

Distances	Hôtel 1	Hôtel 2	Hôtel 3	Hôtel 4	Aéroport
<b>Patinoire</b>	5,3 km	5,5 km	18 km	18 km	17,5 km
<b>Hôtel 1</b>		1,4 km	12,8 km	13 km	10,8 km
<b>Hôtel 2</b>	1,4 km		13,5 km	13,6 km	10,8 km
<b>Hôtel 3</b>	12,8 km	13,5 km		120 m	7,1 km
<b>Hôtel 4</b>	13 km	13,6 km	120 m		7,3 km

## Contacts des sections pour l'hébergement

<p>SECTION COLOMBIE-BRITANNIQUE / YUKON Danielle Williams / Diane Nielsen Tél. : 604.205.6960 Télé. : 604.205.6962 <a href="mailto:danielle@skatinginbc.com">danielle@skatinginbc.com</a> <a href="mailto:diane@telus.net">diane@telus.net</a></p>	<p>SECTION ALBERTA/T. N.-O./NUNAVUT Lisa Bonderove Tél. : 780-415-0596 Télé. : 780-427-1734 <a href="mailto:lisa@skateabnwnun.ca">lisa@skateabnwnun.ca</a></p>	<p>SECTION SASKATCHEWAN Danielle Shaw Tél. : 306.780.9245 Télé. : 306.780.9242 <a href="mailto:sk.skate@sasktel.net">sk.skate@sasktel.net</a></p>
<p>SECTION MANITOBA Shauna Marling Tél. : 204.925.5708 Télé. : 204.925.5924 <a href="mailto:skate.exec@sportmanitoba.ca">skate.exec@sportmanitoba.ca</a></p>	<p>SECTION NORD DE L'ONTARIO Nancy McAllister Tel: 249-879-8124 <a href="mailto:technical@scno.net">technical@scno.net</a></p>	<p>SECTION OUEST DE L'ONTARIO Karen Edwards Tél. : 519.847.5651 Télé. : 519.847.5651 <a href="mailto:gkedwards847@hotmail.com">gkedwards847@hotmail.com</a></p>
<p>SECTION CENTRE DE L'ONTARIO Patricia Glenwright / Stephanie Klein Tél. : 905.760.9100, poste 224 / 222 Télé. : 905.760.9104 <a href="mailto:patricia@skatecanada-centralontario.com">patricia@skatecanada-centralontario.com</a> / <a href="mailto:stephanie@skatecanada-centralontario.com">stephanie@skatecanada-centralontario.com</a></p>	<p>SECTION EST DE L'ONTARIO Barbara Hough Tél. : 613.925.1441 Télé. : 613.925.1314 <a href="mailto:eos@bellnet.ca">eos@bellnet.ca</a></p>	<p>SECTION QUÉBEC Anny Desjardins Tél. : 514.252.3073, poste 3473 Télé. : 514.252.3170 <a href="mailto:annydesjardins@patinage.qc.ca">annydesjardins@patinage.qc.ca</a></p>
<p>SECTION NOUVEAU-BRUNSWICK Lise Auffrey-Arsenault Tél. : 506.855.1751 Télé. : 506.855.1723 <a href="mailto:executivedirector@skatenb.org">executivedirector@skatenb.org</a></p>	<p>SECTION NOUVELLE-ÉCOSSE Jill Knowles Tél. : 902.425.5454, poste 336 Télé. : 902.425.5606 <a href="mailto:skatecanadans@sportnovascotia.ca">skatecanadans@sportnovascotia.ca</a></p>	<p>SECTION ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD Mike Connolly Tél. : 902.368.4985 Télé. : 902.368.4548 <a href="mailto:mconnolly@sportpei.pe.ca">mconnolly@sportpei.pe.ca</a></p>
<p>SECTION TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR Betty Brett Tél. : 709.368.8504 Télé. : 709.364.9760 <a href="mailto:skaterdevelopment@gmail.com">skaterdevelopment@gmail.com</a></p>		

# Qualifications, soumission des inscriptions, gérants d'équipe et inscriptions individuelles des patineurs

## Qualifications

Tous les concurrents doivent se qualifier aux championnats de leur section de Patinage Canada et être approuvés par la direction de la section (Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 520 (8)(d)).

## Soumission des inscriptions

Chaque section doit soumettre par courriel les inscriptions au Défi dans un délai de 48 heures après la fin des Championnats de section de Patinage Canada (voir le tableau 1 ci-dessous pour les dates). Les noms de tous les patineurs exemptés par Patinage Canada ou par la section ainsi que les inscriptions hors qualification doivent figurer sur toutes les listes d'inscriptions.

## Gérants d'équipe

Il incombe à chaque section d'inscrire leurs gérants d'équipe au plus tard 48 heures après la fin des Championnats de section.

**Projet pilote pour la saison 2016-2017 :** Les personnes accréditées comme gérants d'équipe qui ne jouent PAS le rôle d'entraîneur de tout concurrent ne sont pas assujetties aux exigences énoncées dans les Règlements officiels, section 2000 – Politiques et procédures : Accréditation pour les événements (politique), point 1.0. Entraîneurs professionnels.

Le nombre de gérants d'équipe permis est comme suit :

- ◆ deux gérants d'équipe par section peuvent être accrédités pour un maximum de dix patineurs;
- ◆ un gérant d'équipe supplémentaire peut être accrédité pour chaque groupe supplémentaire de cinq patineurs;
- ◆ Les noms des gérants d'équipe exigeant une accréditation doivent être fournis durant le processus d'inscription en ligne à la compétition. Les demandes tardives ne peuvent être acceptées.
- ◆ Les demandes de gérants d'équipe supplémentaires seront considérées en fonction de chaque événement :
  - ◆ la demande doit être présentée dans le cadre du processus d'inscription en ligne;
  - ◆ la demande doit préciser pourquoi le ou les gérants d'équipe supplémentaires (s) sont nécessaires;
  - ◆ les demandes tardives ne peuvent être acceptées.

Tableau 1

## Dates limites pour la soumission des inscriptions et les inscriptions individuelles des patineurs

Inscriptions	Date limite	Section
Soumission des inscriptions des sections à Patinage Canada	8 novembre 2016, minuit (HNE)	N.-B., N.-É., Î.-P.-É., Qc, SCO, SEO, SNO, Man., Alb./T.N.-O./Nt
Envoi des formulaires en ligne pour les patineurs au Défi (y compris les patineurs exemptés)	10 novembre 2016, minuit (HNE)	N.-B., N.-É., Î.-P.-É., Qc, SCO, SEO, SNO, Man., Alb./T.N.-O./Nt
Soumission des inscriptions des sections à Patinage Canada	15 novembre 2016, minuit (HNE)	T.-N.-L., SOO, Sask., C.-B./Yn
Envoi des formulaires en ligne pour les patineurs au Défi (y compris les patineurs exemptés)	17 novembre 2016, minuit (HNE)	T.-N.-L., SOO, Sask., C.-B./Yn
Envoi des programmes prévus des patineurs	23 novembre 2016, minuit (HNE)	Tous les concurrents, le plus tôt possible



### Inscriptions individuelles des patineurs

Les patineurs ont 48 heures pour faire leur inscription individuelle après que leur section a soumis leurs inscriptions (voir le tableau 1 pour les dates limites).

Les patineurs qui obtiennent une exemption jusqu'aux Championnats nationaux de patinage Canadian Tire doivent aussi remplir tous les formulaires d'inscription (qu'ils participent au Défi ou non) d'ici les dates limites énoncées dans le tableau 1.

À compter de cette saison, des photos NE SONT PAS exigées pour les accréditations.

### Méthode d'inscription des patineurs

Les patineurs ont 48 heures (minuit HNE) après la soumission des listes des sections pour faire leur inscription individuelle.

S'il s'agit d'une équipe de patinage en couple ou de danse, un seul partenaire de l'équipe doit remplir le FORMULAIRE 2 et soumettre leur programme prévu.

- FORMULAIRE 1 : formulaire général d'inscription du patineur – comprend les renseignements de base sur le patineur, y compris ses coordonnées, ses renseignements médicaux et ses exemptions. Tous les patineurs doivent remplir le FORMULAIRE 1.
- FORMULAIRE 2 : renseignements sur la catégorie – renseignements concernant la musique, l'entraîneur et le chorégraphe pour l'inscription particulière. Un partenaire de l'équipe doit remplir le FORMULAIRE.
- Les patineurs doivent fournir leurs programmes prévus au plus tard le 23 novembre 2016 (plus tôt, si possible) en se servant du lien fourni dans leurs directives d'inscription. Un partenaire de l'équipe doit fournir les renseignements sur leur programme prévu.

<https://info.skatecanada.ca/hc/fr-ca/articles/210197853-Inscription-%C3%A0-l-%C3%A9v%C3%A9nement>

**Patineurs** – lorsque vous remplissez vos FORMULAIRES et le programme prévu, l’exactitude des renseignements est **très importante**. Les renseignements fournis seront utilisés dans les biographies des athlètes (utilisées par les médias), les affichages sur le tableau d’affichage sur place, l’accréditation et divers imprimés.

**Tous les patineurs exemptés et hors qualification** doivent s’inscrire conformément à la même date limite que tous les patineurs participants.

L’omission de respecter le délai fixé peut entraîner des frais administratifs de 25 \$, qui s’ajouteront aux droits d’inscription de ce patineur.

## Entraîneurs

Seules les personnes ayant une accréditation « d’entraîneur », en vertu des Règlements officiels, section 2000 – Politiques et procédures : Accréditation pour les événements (politique), point 1.0. Entraîneurs professionnels, pourront entraîner les athlètes.

Un maximum de deux entraîneurs par inscription peut être accrédité.

Les entraîneurs de l’étranger doivent faire une demande d’accréditation directement au Service de développement du patinage de Patinage Canada, au moins deux semaines avant l’événement, en contactant Véronique Labrosse par courriel à l’adresse [vlabrosse@skatecanada.ca](mailto:vlabrosse@skatecanada.ca) ou par téléphone au (613) 747-1007 ou au 1-888-747-2372, poste 2491.

Veuillez consulter la [politique d’accréditation pour les événements](#) de Patinage Canada, qui se trouve dans le Centre d’info de Patinage Canada pour des renseignements complets.

## Droits d’inscription

Tous les patineurs (y compris les patineurs exemptés qui choisissent de concourir au Défi Patinage Canada) devront verser les droits d’inscription suivants :

- ◆ patinage en simple pré-novice à senior, inclusivement : 260 \$ par inscription
- ◆ patinage en couple ou danse sur glace pré-novice à senior, inclusivement : 390 \$ par inscription

Chaque section est responsable de recueillir les droits auprès des patineurs et de les faire parvenir à Patinage Canada.

Les remboursements concernant les retraits pour des raisons médicales seront traités après l’événement avec préavis approprié et une copie d’un certificat médical, qui doit être reçue au plus tard **10 jours** suivant la conclusion de l’événement. Toutes les demandes de remboursement seront assujetties à des frais d’administration de 25 \$.

Veuillez noter que si le retrait d’un patineur se produit sur place et qu’il n’y a pas suffisamment de temps pour aviser son remplaçant, le patineur ne recevra pas de remboursement.

Paiement des droits d’inscription à Patinage Canada : Les droits d’inscriptions seront maintenant versés après l’événement. Les sections recevront une seule facture, au plus tard le 22 décembre 2016. La facture comprendra toutes les inscriptions de patineurs hors qualification ainsi que tout remboursement pour retrait.

## Inscription sur place à l’événement

L’inscription sur place aura lieu au Sportplexe Pierrefonds, à compter du mardi 29 novembre 2016. Les heures détaillées pour l’inscription seront affichées dans le Centre d’info de Patinage Canada, dès qu’elles seront connues.

## Patineurs

- ◆ Conformément au Manuel des compétitions de qualification, section 520, paragraphe 8(i), les patineurs doivent s'inscrire avant la séance d'entraînement officielle qui précède immédiatement la première partie de leur épreuve.
- ◆ Une fois inscrits, les concurrents ne peuvent s'entraîner qu'à la patinoire d'entraînement officielle, conformément au Manuel des compétitions de qualification, section 520, paragraphe 8(j).

## Musique

### Spécifications standard de musique – 2016 - 2017

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

*LES INSCRIPTIONS SERONT REFUSÉES SI LES RENSEIGNEMENTS SUR LA MUSIQUE QUI FIGURENT SUR LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION EN LIGNE NE SONT PAS COMPLETS, NOTAMMENT LES NOMS ET LES COMPOSITEURS DES MORCEAUX DE MUSIQUE.*

### Rotations de musique / séances d'entraînement

Les rotations de musique / séances d'entraînement seront communiquées lors de l'inscription. Toute demande spéciale doit être adressée à Patinage Canada ([2017challenge@skatecanada.ca](mailto:2017challenge@skatecanada.ca)) au plus tard le **mercredi 16 novembre 2016**. Les demandes reçues après la date limite seront refusées.

### Exigences concernant la musique

Chaque concurrent ou équipe doit fournir au moment de son inscription deux CD – un pour la compétition, marqué « bande maîtresse », et l'autre marqué « copie ».

#### Normes standard pour les CD

1. Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
2. Le nom du concurrent, de la concurrente ou de l'équipe suivi de la catégorie, du type de programme – court ou libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
3. Chaque CD doit être présenté dans son coffret de plastique et les patineurs ou équipes doivent y indiquer clairement leur nom, catégorie, type de programme – court ou libre, et la durée totale de la musique.

## Groupes d'échauffement

Les groupes d'échauffement seront déterminés en fonction du tirage au sort pour la première partie de chaque épreuve. Veuillez noter qu'aucune musique des programmes ne sera jouée durant les séances d'entraînement et les groupes d'entraînement seront déterminés selon l'ordre de patinage. Cet ordre sera affiché sur le site Web de Patinage Canada, dans le Centre d'info, et fourni au moment de l'inscription.



## Ordre de départ pour la première partie d'une épreuve

L'ordre de départ pour la première partie sera tiré au sort conformément aux exigences du [Manuel de gestion des compétitions, section G/ 1.1](#) et sera affiché dans le Centre d'info de Patinage Canada :

<https://info.skatecanada.ca/hc/fr-ca/sections/201869473-D%C3%A9fi-de-Patinage-Canada-2017>

## Tirage au sort pour les départs subséquents d'une épreuve

Les concurrents patinent la seconde partie et tout programme subséquent au Défi Patinage Canada dans l'ordre inverse, selon le classement de chaque concurrent pour le programme court.

## Autorisation concernant la chorégraphie

Conformément au règlement 131 de l'ISU, la chorégraphie présentée et utilisée par l'athlète doit être complètement autorisée pour l'utilisation publique, la télédiffusion et la retransmission dans le monde entier sans aucune autre autorisation nécessaire ou aucun paiement de l'ISU, de Patinage Canada ou des réseaux de télédiffusion ou des radiodiffuseurs pertinents. Un formulaire d'exonération concernant la chorégraphie est inclus dans l'inscription en ligne.

## Horaire de la compétition

L'horaire provisoire de la compétition est affiché dans le [Centre d'info](#) et sur le site Web de Patinage Canada ([www.patinagecanada.ca](http://www.patinagecanada.ca)). L'horaire définitif sera affiché aux mêmes endroits après les Championnats de section de Patinage Canada. L'établissement de l'horaire de la compétition doit tenir compte des incompatibilités et des doubles saisies d'information, qui pourraient mener à des changements à l'horaire après les derniers Championnats de section. On s'efforce de réduire au minimum les changements à l'horaire

## Médailles

Les cérémonies de la victoire auront lieu dans le hall principal environ 15 minutes après la fin de chaque épreuve. Des médailles seront décernées aux patineurs qui ont terminé parmi les trois premiers dans chacune des épreuves. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il fera une démonstration, mais n'aura pas de médaille. [Veuillez consulter le règlement 7000 – B-2.5.](#)

## Services

### Services médicaux

Les services médicaux offerts aux athlètes qui concourent au Défi Patinage Canada 2017 comprennent les soins médicaux d'urgence à la patinoire durant toutes les séances d'entraînement et la compétition. Pour des renseignements sur les autres services médicaux offerts, les athlètes peuvent se rendre à la clinique médicale à la patinoire.

## Transport

### Aéroport – ramassage et débarquement

Le transport aller-retour à l'aéroport sera uniquement offert aux officiels actifs et aux techniciens de l'événement.

Les équipes (patineurs, entraîneurs, gérants d'équipe, etc.) sont responsables de leur propre transport aller-retour à l'aéroport pour leur arrivée et leur départ.

### Transport sur place des personnes accréditées durant la compétition

Le transport sera assuré pour tous les officiels, les gérants d'équipe, les patineurs et leurs entraîneurs accrédités entre les hôtels mentionnés dans le présent avis et le Sportplexe Pierrefonds. La navette sera offerte à compter du mardi 29 novembre 2016.

- ◆ L'horaire de la navette sera fourni [Centre d'info](#) et à l'inscription.
- ◆ La carte d'accréditation doit être présentée au moment de monter à bord de l'autobus.
- ◆ Un bureau de transport et d'information sera situé au Sportplexe Pierrefonds

### Accès à la navette de l'événement pour les personnes non accréditées

Les laissez-passer d'autobus pour les parents et accompagnateurs peuvent être achetés au bureau d'inscription situé au Sportplexe Pierrefonds – entrée des équipes. Les laissez-passer d'autobus coûtent 35 \$ chacun ou 25 \$ lors de l'achat de 4 laissez-passer ou plus s'ils sont achetés au même moment (argent comptant ou carte de crédit).

*Comme les patineurs et les officiels ont priorité à bord des navettes, les personnes qui possèdent un laissez-passer pourraient devoir attendre la navette suivante afin de permettre le transport des participants accrédités.*

## Accidents et responsabilité

Patinage Canada et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs ou autres personnes accréditées. Comme condition et en considération de leur participation à la compétition Défi Patinage Canada, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs assument la responsabilité de tout risque ou blessure à la personne ou de tout dommage à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de la gestion de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'est acceptée qu'à ces conditions.

## Règlements généraux

Consultez le Manuel des règlements de Patinage Canada pour les règlements qui s'appliquent à cet événement :

Nom du règlement	Numéro du règlement
Admissibilité à la participation à une compétition	<a href="#">Règlement 5401</a>
Politique sur les exemptions	<a href="#">Section 2000 – Politiques et procédures – Politique sur les exemptions</a>

Consultez le [Manuel des compétitions de qualification 2016-2017](#) pour tout ce qui concerne la structure de cette compétition.

Consultez les [Règlements sur le CPC](#) pour tout ce qui concerne le système de notation par calcul des points cumulatifs.

Les documents susmentionnés se trouvent dans le Centre d'info de Patinage Canada sous Règlements. Veuillez visiter souvent ces sections du site Web pour toute mise à jour.

## Documents de référence

---

Les documents de référence suivants figureront dans le Centre d'info de Patinage Canada sous [Technique](#) :

- ◆ [Communications techniques](#)
- ◆ Trousse technique, exigences de programme, échelle de valeurs
  - ◆ [Patinage en simple](#)
  - ◆ [Patinage en couple](#)
  - ◆ [Danse sur glace](#)
- ◆ [Renseignements techniques de l'ISU](#)